

Offre de stage

BAC + 4/+5

Pratiques d'éclairage public et animation d'un réseau de collectivités engagées pour la trame noire sur le territoire Du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale



Contexte :

La lutte contre la pollution lumineuse est une mesure inscrite dans la Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, notamment à la mesure 14 (orientation 6) intitulée « prendre en compte les nouvelles préoccupations environnementales ». Cette mesure précise que « la question de la pollution lumineuse sera traitée pendant la durée de la Charte, avec la volonté de la réduire là où elle est la plus forte, au cœur des agglomérations, et de limiter son extension dans les zones les plus rurales, là où elle reste faible ». D'autres mesures traitent implicitement de la pollution lumineuse :

- à travers l'entrée biodiversité comme à l'orientation 1 : les mesures 1 « Préserver les cœurs de biodiversité », et 4 « conforter et restaurer les corridors écologiques ».

- à travers l'entrée énergétique comme la mesure 45 de l'orientation 13 intitulée « accompagner le développement des énergies renouvelables » ayant également pour but de réduire les consommations énergétiques.

Le Syndicat mixte de Parc mène de longue date des travaux et des animations sur la biodiversité nocturne, en s'appuyant sur les temps forts nationaux ou plus locaux comme la Nuit de la Chouette, la nuit de la chauve-souris, le Jour de la Nuit, etc. Un accompagnement des collectivités au gré des campagnes de labellisation Villes et Villages étoilés a émergé depuis 2012 et s'est vu conforté en 2017. Le Parc comporte 17 communes labellisées, soit plus de la moitié du nombre de communes distinguées à l'échelle de la Région Hauts-de-France en 2025.

Depuis 2023 une stratégie de Réduction de la pollution lumineuse et d'usage raisonné de l'éclairage a été élaborée. De nombreux axes de travail ont été explorés et confortés en termes de connaissance et de sensibilisation, ouvrant ce sujet encore peu connu vers des cibles variées (élus, grand public, scolaires, partenaires techniques, etc).

Suite à la réalisation d'une étude Trame noire et le recensement des points lumineux publics sur l'ensemble du périmètre du Parc, il paraît opportun de franchir une étape opérationnelle dans les travaux. L'enjeu réside en une transcription concrète en termes d'orientations et de mesures, auprès des partenaires de la Charte et du grand public.

Missions :

- Actualiser le diagnostic des pratiques d'éclairage, des rénovations d'éclairage public et des typologies de matériels installés sur le périmètre du Parc et saisie des données sous SIG. Rédiger un rapport synthétique des données observées et des évolutions par rapport au millésime précédent.
- Accompagner la mise en place d'un réseau des communes labellisées Villes et Villages Etoilés, suite à la campagne 2025. Concerter le groupe de communes afin de monter un cadre pour ce réseau et proposer des actions de mise en valeur des démarches mises en place pour réduire la pollution lumineuse.
- Appuyer la/le Chargé.e de mission trame noire dans la réalisation de diagnostics d'éclairage extérieur des acteurs privés et au sein des zones d'activités ou commerciales du territoire, comprenant des relevés terrain, la compilation et la recherche d'information et la rédaction de synthèses à remettre aux entreprises prospectées.
- Participer aux animations grand public déployées pendant la durée du stage et appuyer la/le Chargé.e de mission trame noire, ainsi que les autres agents du Parc intervenant dans les préparatifs et propositions d'actions.

Profil :

- étudiant niveau Bac+4/5 en Environnement/aménagement du territoire / transition écologique et climatique
- autonomie, rigueur, esprit d'initiative
- sens du relationnel et de l'écoute
- maîtrise des logiciels Excel, QGis
- permis B nécessaire

Durée :

6 mois à partir de mars ou avril 2026.

Lieu de travail :

MAISON DU PARC – Saint-Martin-Les-Tatinghem (62)

Conditions d'accueil :

Indemnisation (15% du plafond horaire de la sécurité sociale) -gratification horaire de 4.35 € en 2025) + frais de déplacement sauf pour les déplacements pour la soutenance de stage + chèques déjeuners + 2 jours de congés par mois.

Possibilité de travail certains week-ends et soirées

Le stagiaire sera encadré par la responsable de la mission transition énergétique ; les liens avec la mission Patrimoine naturel seront forts, en particulier avec le chargé de mission trame écologique.

Ce que le stage peut apporter au stagiaire :

- Expérience concrète d'action publique autour des enjeux d'économies d'énergie et d'enrayement de l'effondrement de la biodiversité ;
- Travail au sein d'un groupe de travail multithématique ;
- Meilleure connaissance du tissu des collectivités locales et associatif.
- Echanges avec les élus

Livrables :

- Cartographies d'état des lieux des pratiques d'éclairage mis à jour
- Rapport diagnostic d'éclairage des entreprises
- Préconisations et orientations concernant la base de données des pratiques d'éclairage et son évolution, sur la vie de réseaux de communes étoilées et d'entreprises labellisées.

Date de prise de fonction

Entre le 15 février et le 15 mars 2026

Un entretien sera organisé début février 2026 (possibilité par téléphone ou visioconférence).

Informations sur les conditions de stage

rh@parc-opale.fr 03 21 87 90 94

Responsable de mission Claire Vandenberghe : cvandenberghe@parc-opale.fr

Coordonnées pour postuler

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont **à adresser avant le 15 novembre 2025.**

Indiquer « Stage Pratiques d'éclairage public et animation d'un réseau de collectivités engagées pour la trame noire sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale »

Par mail :

Madame la Présidente

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

BP 22, 62142 Le Wast

rh@parc-opale.fr